



Licenciment d'un employé (1er reprise d'entreprise)

Par **loid**, le **29/04/2008** à **08:48**

Je projet de reprendre l'entreprise familiale (une boulangerie pâtisserie). Je n'est jamais eu d'entreprise (ça sera ma première expérience dans ce domaine) au par avant et j'entrerais entant que gérant de cette entreprise, dans le but de la racheter et d'être le chef d'entreprise.

je souhaite donc procéder au licenciement d'un boulanger pour prendre ça place.

je voulais savoir ce que je risquais, et dans quel délais je pourrai créé une embauche à ce poste, si le chiffre d'affaire le permetait?

De plus pour combler ce manque es qu'un membre de ma famille (mon père) peut il venir m'aider quelques jours par semaine?

La personne licencié peut elle se retourner contre moi avec une telle configuration?

voilà merci de m'éclairer sur ces questions